



Destinataire : Aux parents et aux élèves de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord

Expéditeur : Mario Cyr, directeur général

Date : 23 mars 2020

Objet : **Fermeture des établissements scolaires**

Bonjour,

À la suite des annonces ministérielles de ce dimanche 22 mars 2020 à 13 h, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, a annoncé ceci :

- Les écoles seront fermées jusqu'au 1^{er} mai 2020.
- Les épreuves ministérielles sont annulées.
- Le ministère de l'Éducation rendra disponibles prochainement des activités destinées aux parents visant la consolidation des apprentissages, sur une base hebdomadaire, et ce, pour tous les niveaux, sans toutefois que la maison devienne une salle de classe.
- Les matières de base sont visées, mais il est aussi possible d'englober les autres matières.
- Il pourrait être possible, dans les prochains jours ou prochaines semaines, de vous donner accès aux écoles afin de récupérer du matériel scolaire. Toutefois, nous vous communiquerons en temps et lieu les modalités d'accès afin de respecter les consignes du premier ministre.

Nous vous informerons des mesures prises par le ministère en ce qui concerne les activités d'apprentissages destinées à la maison.